

# **10R TECHNOLOGIES**

**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de  
1 000 euros**

**Siège social : 76, Rue du petit bois 78 370 PLAISIR**

**RCS VERSAILLES SIREN : 888 398 906**

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
EXTRAORDINAIRE DU 01 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 1 Septembre 2025,

A 10 heures,

10R Technologies SASU, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 76, rue du Petit Bois 78370 PLAISIR, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro 888 398 906 RCS VERSAILLES, représentée par Madame Kitty BOUSARDO, agissant en qualité de Président Associé unique de la Société 10 R Technologies,

I - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES :

- Au transfert de siège social de la Société;
- Modifications corrélatives des statuts
- Pouvoirs en vue des formalités;

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Kitty BOUSARDO, Président associé.

### **PREMIERE RESOLUTION**

**L'associé unique décide de transférer le siège social** actuel 76, rue du Petit Bois,  
78 370 PLAISIR **de la société 10R Technologies** à l'adresse suivante : **65 impasse de Célini, 97 190 LE GOSIER.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **DEUXIEME RESOLUTION**

Par conséquent de la décision prise sous la première résolution, l'associée unique décide de modifier, de la manière suivante les statuts :

#### **Article 5 SIEGE SOCIAL**

**Le siège social de la société est fixé 65 impasse de Célini 97 190 LE GOSIER**

Il pourra être transféré en tout autre endroit, du même département ou d'un département limitrophe, par simple décision du Président et partout ailleurs, par une décision collective des associés.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

### **TROISIEME RESOLUTION**

**L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.**


**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et la Présidente et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Fait aux Abymes, le 1er septembre 2025.

**L'ASSOCIÉE UNIQUE**

Kitty THENARD née BOUSARDO

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of fluid, overlapping strokes that form a stylized, elongated shape.